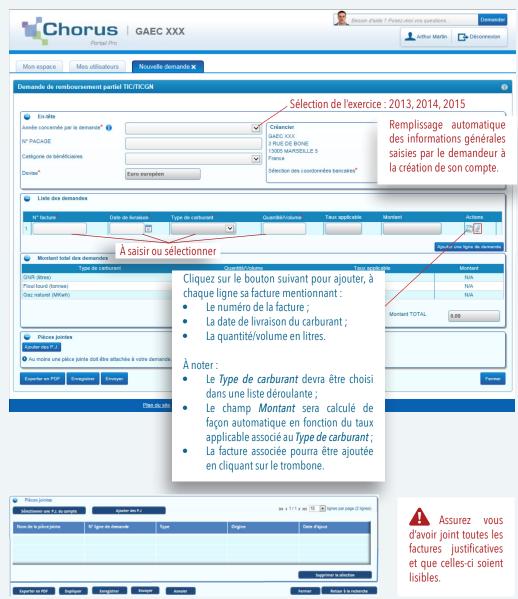
#### Saisie de sa demande de remboursement



Pour plus d'informations sur l'utilisation du portail, vous pouvez consulter le guide dédié à l'adresse : <a href="https://www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr/chorus-portail-pro/static/documentation/fr/FAQ.html">https://www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr/chorus-portail-pro/static/documentation/fr/FAQ.html</a>



# DémaTIC Le portail de remboursement TIC-TICGN



### **PRISE EN MAIN RAPIDE**

Création de compte - Demande de remboursement

### CRÉER UN COMPTE EN 4 ÉTAPES

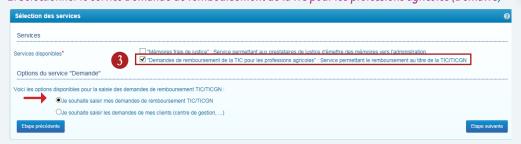
## **DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

1. Accéder à Chorus Portail Pro en saisissant l'adresse suivante :

https://www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr



2. Sélectionner le service Demande de remboursement de la TIC pour les professions agricoles (DémaTIC)

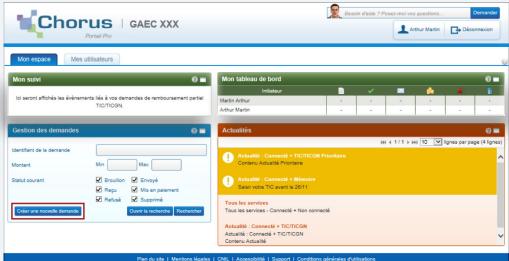


- Si vous êtes le demandeur, indiquez l'option Je souhaite saisir mes demandes de remboursement TIC/TICGN.
- Si vous êtes un centre de gestion, indiquez l'option Je souhaite saisir les demandes de mes clients.
- 3. Saisie des informations relatives au SIRET



4. Saisie des informations relatives à l'utilisateur





- Pour créer une demande de remboursement, cliquer sur Créer une nouvelle demande dans la fenêtre Gestion des demandes du menu principal.
- L'état de traitement des demandes antérieures peut être consulté sur la fenêtre *Mon Suivi*.
- Le suivi des demandes effectuées par l'ensemble des utilisateurs rattachés au compte lié à la société est présent sur la fenêtre *Mon tableau de bord*.

